

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC : ANNULE et REMPLACE

Une consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS TIPER MÉTHANISATION, relative à la régularisation de ses activités de méthanisation existantes ainsi qu'à l'extension du site situé dans la zone industrielle du Grand Rosé sur la commune de LOUZY, est organisée du lundi 17 août 2026 au mardi 17 novembre 2026 inclus, sur la commune précitée.

Ce projet, constitué conformément aux articles L.181-10-1 et R.181-36 à R.181-38 du Code de l'environnement, comporte les pièces prévues aux articles R.181-12 à R.181-15-9, et notamment une évaluation environnementale.

Pendant la durée de la consultation, le dossier et tout renseignement pertinent relatif à ce projet seront consultables via les liens suivants :

- <https://www.democratie-active.fr/autorisation-tiper-methanisation/>
- autorisation-tiper-methanisation@democratie-active.fr ;

ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/LOUZY/SAS-TIPER-METHANISATION2>

Les pièces du dossier resteront déposées en mairie de Louzy (6 rue de la Mairie – 79 100 LOUZY) et de Saint-Léger-de-Montbrun (32 rue de la Mairie – 79 100 Saint-Léger-de-Montbrun), du lundi 17 août 2026 au mardi 17 novembre 2026 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public.

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront également pendant toute la durée de la consultation être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur en mairie de Louzy (6 rue de la Mairie – 79 100 LOUZY), et de Saint-Léger-de-Montbrun (32 rue de la Mairie – 79 100 Saint-Léger-de-Montbrun) avec la mention « SAS-TIPER-METHANISATION ».

Monsieur Christian CHEVALIER, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 2 juillet 2026, organisera deux réunions publiques avec la participation du pétitionnaire en Salle les Quatre Vents, 6 rue de la Mairie, 79 100 Louzy :

- réunion publique d'ouverture de la consultation en Salle les Quatre Vents le mercredi 26 août 2026 à 18h30 à 20h30 ;
- réunion publique de clôture de la consultation en Salle les Quatre Vents le lundi 9 novembre 2026 à 18h30 à 20h30 ;

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Louzy et de Saint-Léger-de-Montbrun les jours et heures suivants :

- Mercredi 9 septembre 2026 à Louzy, de 14h00 à 17h00 ;
- lundi 5 octobre 2026 à Saint-Léger de Montbrun, de 16h30 à 18h30 ;
- jeudi 5 novembre 2026 à Louzy de 14h00 à 17h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'avis de consultation du public ou pendant la durée de celle-ci.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront remis dans un délai de 3 semaines à compter de la clôture de la consultation et tenus à la disposition du public sur le site internet de la consultation dès leur réception, et pendant un an.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions, ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès du siège social de la SAS TIPER MÉTHANISATION – Siège social de TIPER Méthanisation – ZI du Grand Rosé, 3 rue du Bois Saint-Hilaire – 06 49 74 45 06 – reglementaire@evergaz.co